

Dans la « Loi pour l'égalité des chances », une mesure inégalitaire : l'apprentissage à 14 ans !

Après la destruction progressive du droit du travail, le déni de la loi des trente-cinq heures, le développement des emplois précaires, la surveillance des chômeurs, cette nouvelle mesure est une nouvelle atteinte aux avancées démocratiques qui touche, cette fois, au code de l'éducation : l'école n'est plus obligatoire jusqu'à seize ans pour tous les enfants.

Il y aura, désormais, deux catégories de jeunes, comme au bon vieux temps. D'un côté, les nantis - courageux, vertueux, intelligents - : ceux-là pourront continuer à bénéficier du système scolaire. Quant aux autres, les pauvres - les paresseux, les voyous, les stupides -, ils pourront aller travailler dès quatorze ans ! Ces jeunes et leur famille seront responsables de leur échec et le contrat individuel de soutien renforcera leur culpabilité et leur fatalisme.

Une solution réaliste ou une exclusion réelle ?

Cette mesure ne répond-elle pas aux souhaits de certains parents et d'enseignants conscients de leur inefficacité, des élèves même ? Le collège est l'âge difficile de la recherche de soi et de la révolte. Certains adolescents qui n'ont pas fait les apprentissages nécessaires pour s'y sentir à l'aise n'en peuvent plus de cet enseignement qui ne leur convient pas. Pour leur éviter de perdre du temps et leur donner une chance de trouver un métier, pour les relancer dans un vrai projet porteur d'espoir, n'est-il pas préférable d'envisager l'apprentissage ?

Ce pourrait être une des solutions, si les apprentis avaient la possibilité de revenir en classe plus tard, au cours de leur vie professionnelle. Les mesures actuelles ne vont pas vraiment dans ce sens. A quand le « capital-formation » qui permettrait à chacun, quel que soit son âge et son origine sociale, de reprendre des études ?...

Et l'apprentissage s'adresse aux jeunes des milieux populaires les plus stigmatisés, à ceux qui subissent le plus la discrimination à l'embauche. Par quel miracle - ou grâce à quelles promesses - le ministre pense-t-il trouver des patrons prêts à prendre en charge des adolescents de quatorze ans, alors qu'il est si difficile, actuellement, de trouver un maître d'apprentissage à seize ans et plus ?

Mais on peut dormir tranquille : tous les « apprentis juniors » quitteront le système éducatif avec un socle commun. Un SMIC culturel pour un SMIC salarial.

Et si, enfin, l'école faisait son boulot ?

Le ministre stigmatise le mépris pour les métiers manuels dont se rendent coupables, dit-il, les enseignants. Il a en partie raison, mais à qui la faute ? La formation des maîtres du Second Degré privilégie-t-elle autre chose que l'abstraction et l'empilement des connaissances ? Quelle valeur est attribuée à la réussite en technologie pendant les conseils de classe ? Les enseignants connaissent-ils le monde du travail pour y avoir fait un stage au cours de leur formation ? Et qui a supprimé le travail manuel des programmes ? Qui en fait la mesure-phare pour les seuls élèves en échec ?

Sans parler de ce qui attend les futurs travailleurs : précarité, bas salaire, flexibilité... Que la société reconnaisse la pénibilité de certains travaux en les rémunérant à leur juste valeur, et le regard des élèves, des profs et des parents changera. Le mépris social et culturel pour tout ce qui est matériel et concret diminuera sans doute.

Et si on inversait le point de vue ? Pourquoi toujours rejeter hors de l'école ce qui devrait être fait dans l'école : l'aide aux devoirs, par exemple, ou le travail manuel... pour tous les élèves. Actuellement, le collège est un mini-lycée général : le savoir y est exclusivement théorique, et l'enseignement est considéré comme un empilement de connaissances abstraites. Inventons un collège-lycée polytechnique, équilibrant les moments de déduction abstraite, l'expérimentation, la recherche documentaire, les manipulations techniques et les réalisations artistiques.

Et donnons enfin du sens à l'école. Les adolescents ne sont jamais mis à contribution pour exposer leur point de vue de façon argumentée. Jamais ils ne participent à des décisions qui concernent leur vie au collège. Jamais, ils ne sont mis en situation de « prendre leurs responsabilités », de réaliser ce qu'ils ont projeté. Comment, dès lors, avoir un projet au collège - pour l'heure qui suit, pour le lendemain, pour sa vie future - ?

Il y a encore beaucoup à faire au collège avant de renoncer. A condition de ne pas légiférer à l'envers.

Catherine Mazurie